

Collectivités locales votre action compte

Grâce à la loi Oudin-Santini, consacrez 1 % de votre budget 'eau' à l'amélioration des conditions de vie des plus démunis



Quels impacts sur vos territoires?

au Nord

Parler du manque d'eau ailleurs, c'est encourager la réflexion et l'action ici.

S'engager est l'occasion de :

- redonner sa valeur à l'eau sur votre territoire et aborder les questions de gestion avec vos usagers;
- présenter les actions que vous menez en matière d'eau et d'assainissement, de protection de l'environnement et de développement durable;
- créer une dynamique citoyenne d'échanges interculturels et intergénérationnels.

PAROLES D'ÉLUS

Education et coopération



« Le Syndicat intercommunal de distribution d'eau de la Corniche des Maures (Sidecm) est engagé depuis quinze ans dans des actions d'éducation et de coopération autour de l'eau.

inscrites dans le projet pédagogique "L'eau partagée".

Dans ce cadre, quinze mille élèves ont pu réapprendre la valeur vitale et culturelle de l'eau, tant au Burkina Faso que chez eux, en Méditerranée. Cette approche favorise une large participation des techniciens du Sicdem, des enseignants et des scolaires, mais aussi des acteurs économiques de notre région. »

• Jacques Sénéquier, président du Sidecm, en coopération avec la commune de Markoye (au Burkina Faso)

au Sud

Engager un partenariat avec une collectivité française, c'est l'opportunité de:

- acquérir de nouvelles compétences et capacités d'expertises, renforcer les capacités des services techniques et des élus de la commune;
- bénéficier d'un appui à la réflexion sur la mise en place d'un service public pérenne;
- s'ouvrir sur l'extérieur ;
- valoriser l'action entreprise et faire entendre sa voix auprès des institutions nationales.



Transfert de compétences

« La coopération décentralisée pallie en quelque sorte les difficultés de l'Etat à nous accompagner dans le processus de décentralisation. En

tant que nouvel élu, l'une de mes priorités est la bonne gouvernance locale. Pour cela, la coordination avec des services techniques compétents est primordiale. L'appui que nous apporte notre partenaire pour le renforcement de nos services facilite ainsi grandement la prise de décision politique. »

• Bachir Sabo, maire de Zinder (Niger), en coopération avec le Conseil général du Val-de-Marne



Vous pensez ne pas pouvoir mobiliser des fonds suffisants?

Un budget modeste suffit pour agir au bénéfice de l'eau et l'assainissement.

Même avec un apport financier modeste, une collectivité peut monter un projet significatif, en mobilisant plusieurs partenaires complémentaires.

Un euro apporté par une collectivité contribue à mobiliser 3 à 10 euros de cofinancements auprès d'autres collectivités, des agences de l'eau, des fondations, des entreprises, des ONG, ainsi qu'auprès du ministère des Affaires étrangères, de l'Agence française de Développement et de l'Union européenne.

Vous pensez que les usagers seront réticents ?

Non. En moyenne, la contribution des usagers se limite à 1 ou 2 euros par an et par foyer.

Selon une étude du pS-Eau réalisée en 2011, dans plus de 80 % des collectivités ayant appliqué la loi Oudin, les usagers ont adhéré au principe de solidarité. L'incidence de la mise en application du 1 % sur leur facture d'eau annuelle est minime.

EXEMPLES DE COÛTS D'INVESTISSEMENT

- → 2 000 €: coût moyen d'un équipement d'assainissement autour d'un point d'eau en milieu rural

 • 2 000 €: coût moyen d'un équipement
- ◆ 15 000 €: coût moyen d'un point d'eau villageois en milieu rural au Sahel pour 400 habitants.
- → 100 000 à 200 000 €: coût moyen d'une adduction d'eau pour 2 000 à 4 000 habitants en milieu rural ou en périphérie d'une grande agglomération.



PAROLE D'ÉLU

Une solidarité entre citoyens du Nord et du Sud



- « En mars 2009, la ville de Limoges a adopté le dispositif de la loi Oudin-Santini : la mobilisation de 0,5 % des recettes de la vente de l'eau (environ 50 000 €) permet de financer des actions de coopération internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. Ce financement n'entraîne pas automatiquement d'augmentation du prix de l'eau pour les usagers car les montants sont prélevés sur les recettes excédentaires de la régie municipale, ce qui permet aux Limougeauds de participer activement à la coopération Nord-Sud. »
- Martin Forst, délégué aux Relations internationales de la ville de Limoges, en coopération avec la commune de Pabré (Burkina Faso)

PAROLES D'ÉLUS

Mutualiser les moyens pour plus d'impact

« Depuis 1995, nous nous sommes fédérés avec quatre communes

voisines de moins de 3 000 habitants (La Rochette, Pontcharra, Le Cheylas, Saint-Maximin) autour d'un projet de coopération avec quatre communes rurales du cercle de Sikasso au Mali. Nos moyens humains étant restreints, nous déléguons la mise en œuvre de la coopération à l'association rhône-alpine "ARCADE".

Saint-Pierre d'Allevard et ses partenaires mènent des actions d'appui-conseil, de formation et de réalisation d'infrastructures pour couvrir les besoins en eau potable d'une population de 45 000 habitants. Tandis que les autres communes financent une partie du projet sur leur budget général, nous recourons à la loi Oudin, via notre service d'eau, tout comme le fait ponctuellement le SABRE, notre syndicat intercommunal d'assainissement. Nous bénéficions de financements complémentaires du MAEE, de l'agence de l'eau et de l'Organisation internationale de la francophonie, séduits par notre démarche de mutualisation. Malgré notre petite taille, nous contribuons

ainsi à un projet d'envergure, qui s'inscrit dans le long terme et dans une approche de développement local intégré. »

• Jean-Jacques Billaz, représentant de la coopération internationale de la commune de Saint-Pierre d'Allevard



Mobiliser l'expertise au Nord pour renforcer la maîtrise d'ouvrage au Sud

« La communauté d'agglomération Seine-Eure (Case) et la commune béninoise de Bohicon, sont engagées dans un partenariat de coopération depuis 2009. L'axe prioritaire est la réalisation d'un réseau d'adduction d'eau pour six villages périphériques de



Bohicon. La commune de Bohicon est le porteur principal du projet et, à ce titre, élabore tous les documents techniques et administratifs y afférents.

La Case apporte son soutien au pilotage du projet et au suivi technique du chantier, en s'appuyant sur un véritable savoirfaire en matière d'eau et d'assainissement, compétence historique de la collectivité. L'organisation du chantier, la qualité des matériaux, l'assemblage des équipements électromécaniques et les épreuves réseau ont donné lieu à des missions conjointes de la Case et de Veolia Environnement, un des partenaires techniques et financiers du projet avec l'agence de l'eau Seine-Normandie.

La Case souhaite également renforcer son appui à la formation des équipes de la mairie. A deux reprises, trois stagiaires béninois ont été accueillis au sein des services communautaires pour partager outils de travail et méthodologies dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'administration générale et de la communication. »

• Hubert Zoutu, vice-président de la Case, en charge de la coopération décentralisée.



- La mise en place de services publics locaux d'eau et d'assainissement dans les pays en développement dépend des capacités des collectivités locales.
 - Les collectivités du Nord connaissent très bien cet enjeu; elles sont les mieux qualifiées pour accompagner leurs homologues du Sud dans le renforcement de leur maîtrise d'ouvrage.
 - En tant qu'élu local, vous avez une **expérience** à partager en termes d'organisation des services et de définition d'une politique de l'eau.
- Vous pouvez aussi mobiliser l'expertise des acteurs de votre territoire : vos services techniques, vos délégataires, la société civile...

Pourquoi et comment vous impliquer?

Soutenir un projet mené par une ONG

Vous soutenez un projet proposé et mené par une ONG aux compétences spécifiques avérées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement. De nombreuses ONG professionnelles, nationales ou locales, recherchent des financements; n'hésitez pas à les contacter.

| Confier | la réalisation | de votre projet

En relation directe avec votre partenaire du Sud, vous concevez ensemble un programme de coopération, mais vous en confiez la mise en œuvre à des partenaires techniques, ONG ou bureau d'études, du Nord ou du Sud.

S'associer à d'autres collectivités

Vous mutualisez financements et compétences avec d'autres collectivités engagées dans une action au Sud. Votre implication renforcera l'impact des actions au Sud, ainsi que la synergie entre les partenaires locaux au Nord.

Piloter vous-même un partenariat

Vous construisez et pilotez en direct un partenariat avec une collectivité territoriale du Sud. Vous vous engagez ensemble dans un programme à long terme, vous en gérez le budget et la mise en œuvre. Vous mobilisez vos compétences en interne pour le mener à bien.

L'application de la loi Oudin est simple;
 une décision de l'assemblée délibérante de la collectivité suffit.

La loi Thiollière

autorise les collectivités territoriales à coopérer avec leurs homologues du Sud.

5 millions € consacrés à l'eau et l'assainissement en 2010

La loi Oudin-Santini

autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer à la solidarité internationale jusqu'à 1% des ressources affectées à leurs budgets "eau et assainissement".

120 millions d'euros

seraient mobilisables si le 1 % était appliqué par tous.

19 millions € supplémentaires mobilisés en 2010

Tous solidaires pour l'eau

Le pS-Eau et ses partenaires

ACAD, ACF, ADOS, les Agences de l'eau (Adour-Garonne, Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse, Rhône-Méditerranée et Corse, Seine-Normandie), AIMF, AMGVF, Aquassistance, Arene Idf, CARE, CARI, CCFD, Coalition Eau, Comité 21, Coopération Atlantique, Croix Rouge Française, Cités Unies France, départements de l'Hérault, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de l'Essonne, des Yvelines, EAST, Eau de Paris, Eau Vive, FNCCR, Fondation Ensemble, Fondation Sadev 94, Fondation Veolia Environnement, Forages Mali, Grand Lyon, GRDR, Gret, HSF, Hydroconseil, Initiative Développement, IRCOD Alsace, ISF, ISL, LACIM, Lille Métropole, Migrations & Développement, Nomadéis, OIEau, régions Ile-de-France, Limousin, Picardie, Rhône-Alpes, SAUR, SEDIF, Service Public 2000, SEVES, SIARCE, SIAAP, SIVOA, Solidarités International, Solidarité Laïque, Vergnet Hydro, Verseau, Ville de Paris, Ville d'Ivry-sur-Seine...



Pour en savoir plus : www.pseau.org/1pourcent

T. 01 53 34 91 20 • pseau@pseau.org